



COMMUNE de DAIGNAC 33420 – DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

Procès-verbal
Séance du Conseil Municipal
23.06.2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le 23 juin à 18h30, le Conseil Municipal de Daignac, dûment convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Christian SIUTAT, Maire de Daignac.

Nombre de conseillers en exercice: 11

Nombre de présents: 8

Nombre de procuration: 3 Date convocation Conseil Municipal : 19/06/2026

Mr le Maire indique que le quorum est atteint.

Mr Jean-Pierre FAOTTO a été désigné comme secrétaire de séance.

Liste des présents: BERCUING CARINE ; CAZABAN SIDONIE ; CHAGNEAU ROMUALD ; FAOTTO JEAN-PIERRE ; GRAFTE VINCENT ; CAILLOU ALEXANDRA ; PRIVAT CYRILLE ; SIUTAT CHRISTIAN.

Liste des absents et des procurations:

LUBIATO LAETITIA donne pouvoir à CHRISTIAN SIUTAT

LAVIALLE DANIELLE donne pouvoir à SIDONIE CAZABAN

PEYLET GERAUD donne pouvoir à JEAN-PIERRE FAOTTO

La séance est ouverte à 18h40.

Mme LAVIALLE est arrivée à 20h.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 19.05.2026

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 19.05.2026,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents lors de la séance du 19.05.2026, le Conseil Municipal ADOPTE le procès-verbal établi suite à la séance du Conseil Municipal du 19.05.2026.

2. Devis du SDEEG

Monsieur le Maire indique aux élus avoir reçu 2 devis de la part du SDEEG :

1 – devis pour travaux et rénovation des commandes d'éclairage public : 10 037.79 euros.

Ce devis est subventionné par le SDEEG lui-même à hauteur de 100%.

2 – devis pour renouvellement des lanternes d'éclairage public (passage en LEDs) : 32 392.37 euros.

Ce devis est subventionné à hauteur de 75% par le SDEEG lui-même.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, de valider ces devis et décident d'octroyer à Mr le Maire le pouvoir de signer tous les documents relatifs à ces 2 devis.

3. Renonciation à la révision des prix des loyers

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la Trésorerie nous demande de prendre une délibération tous les ans, en janvier, afin de voter la renonciation à la révision du prix de notre loyer communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de voter la renonciation du prix du loyer communal pour l'année 2026.

4. Pouvoirs de polie - SEMOCTOM

Monsieur le Maire explique aux élus que l'assemblée a jusqu'au 21 novembre 2026 pour s'opposer au transfert des pouvoirs de police spéciale des maires aux EPCI, ici le SEMOCTOM.

Ainsi, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de transférer uniquement la compétence suivante au SEMOCTOM :

- Collecte des déchets ménagers

Les compétences suivantes **ne sont pas transférées** au SEMOCTOM :

assainissement
aires d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage
habitat
voirie
autorisation de stationnement sur la voie publique aux exploitants de taxi
plan local d'urbanisme ou de règlement local de publicité.

5. Devis tête de pont

Monsieur le Maire indique qu'il a en sa possession 2 devis pour les travaux de mise en sécurité et de réparations de la tête de pont (pont de la route du Pont en direction d'ESPIET).

Ces 2 devis sont complémentaires et s'élèvent à 22 217.40 euros au total.

Néanmoins, faute de budget et étant donné que la commune a déjà utilisé les crédits ouverts en INVESTISSEMENT à plus de la moitié (routes Lavergne et Laborde, porte et menuiseries de la garderie, abri bus, éclairage public SDEEG, nouveau Karcher,...) et qu'il faut rester prudent quant à une dépense imprévue qui pourrait se présenter, Mr SIUTAT indique que ces travaux seront inscrits au BP 2027. La commission communale en charge de la recherche des subventions cherchera également si des fonds peuvent être débloqués pour ces devis.

6. Demande d'un administré

Monsieur le Maire indique avoir reçu par lettre recommandée avec AR une demande de Mr et Mme PLAT, habitants de la route de l'Eglise.

Suite à des infiltrations qui inondent régulièrement leur maison, ils demandent à la municipalité l'autorisation de faire un drain sur l'allée communale.

Le Conseil de la Commune de Daignac,
Après en avoir débattu,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents, d'accepter la demande de Mr et Mme PLAT mais souhaite avoir un droit de regard sur la consistance exacte des travaux qui seront effectués.

Questions diverses :

- Nérigeatom : le conseil municipal est unanime pour quitter ce syndicat. Celui-ci a augmenté ses tarifs de plus du double lors d'un vote en conseil du CCAS de Nérigean. De plus, les élus de Daignac représentants au CCAS de Nérigean n'ont pas le droit de vote lors des réunions alors que la commune paie une contribution annuelle très élevée. Ainsi, une demande de sortie du syndicat sera envoyée.
Il faudra trouver une autre association ou un syndicat conventionné avec le département afin de proposer un service d'aides ménagères aux personnes âgées de Daignac.
- BUS navette : Mr SIUTAT indique que nous attendons toujours des réponses de la part de la sénatrice de la Gironde et de la CALI. Pour rappel, ce bus est nécessaire pour la future rentrée scolaire car nous avons 36 inscriptions nouvelles et seulement 8 départs en 6^e.
- Aînés et canicule : Mme LAVIALLE et Mme CAZABAN ont contacté ou rencontré tous les aînés et suivent la situation de près.

- Ecole et canicule : afin de mettre les élèves dans la cantine climatisée le soir à partir de 17h, Mr FAOTTO et Mr PRIVAT se sont proposé pour aider notre agent à l'encadrement des élèves le jeudi 25 juin et le vendredi 26 juin.
- Sécurité routière : Mr GRATFE fait un point. La commission voirie a rencontré Mr Vienne et exposé ses attentes et projets. Des devis seront envoyés à la mairie. Un éclaircissement est nécessaire afin de savoir à qui appartient la place de CURTON pour la bonne continuité du projet.
- Cabane à lire : l'idée proposée par Mme LAVIALLE fait l'unanimité. Celle-ci sera posée à l'abri, à côté de la salle des assos. Mme CAZABAN indique que l'asso JEUN'S ATTITUDE pourrait éventuellement fabriquer cette cabane à lire.
- Ecole : Marine, qui a été présente en tant que service civique toute cette année scolaire, a son contrat qui se termine le 30 juin.

Mr le Maire et Mme la Présidente du SIRPD se sont concertés et ont décidé de l'embaucher de 1^{er} septembre 2026 au 30 juin 2027 car son poste est nécessaire au vu de la configuration des classes actuelles et attendues. Celle-ci a accepté avec beaucoup d'enthousiasme.

POCLI : tous les élus ont été invités samedi matin à une réunion-déjeuner pour une première rencontre.

Réunion SDIS : Mr CHAGNEAU indique qu'un arrêté du préfet oblige, dans certaines mesures, les propriétaires à débroussailler à cause du risque d'incendies.

PRESSAC : 20 louveteaux et 4 scoots seront sur la commune du 4 au 8 juillet 2026.

Séance levée à 20h25

Le Maire,

Les Membres Présents,

La Secrétaire de séance,

